

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 FEVRIER 2021 à 20h00

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Seize Février Deux Mille Vingt et un à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente Armand Bourillon en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, Mme Florence THISE, M. Yves SÉCHET, Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Eliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Philippe LANGELLO, M. Samuel HAMELIN, Mme Christelle HÉRIN, Mme Émeline BLIN, M. Florian LENOIR, M. Maxime BERNE, M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ABSENTS : M. Christophe FURET qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Alain JOUSSE, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h.

Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 12 janvier 2021 est validé.

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Mme Véronique CANTIN

Vente Parcelle

délibération n°05

Mme le Maire présente le projet d'extension de l'entreprise mitoyenne de la parcelle cadastrée ZI0186 ; dont la commune de Neuville-sur-Sarthe est propriétaire.

Suite au remaniement cadastral, la superficie de cette parcelle a été modifiée.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée ZI 0186 ; d'une superficie de 1 037 m² ; au prix de 5.00 € le m² ; au profit de l'entreprise Vitrail France, représentée par la SCI Josette (M. Emmanuel Putanier) ou toute autre personne qui s'y substituerait ;

Article 2 : De prendre acte que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : D'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Enfouissement réseaux

délibération n°06

Mme le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse établie par Enedis pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité. Le coût de cette opération est estimé par Enedis à 260 000 €, y compris l'option HTA.

Conformément à la décision du Conseil général du 08 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 40 % du coût à confirmer après réalisation de l'exécution, soit 104 000 €.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique, Mme le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulation du réseau téléphonique existant. Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

Le coût du génie civil de télécommunications est estimé à 65 000 €.

Conformément à la décision de la commission permanente du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût à confirmer après réalisation de l'exécution, soit 65 000 € sur réseau de télécommunications.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal :

Article 1 : confirme que le projet d'effacement des réseaux souples de la rue du Stade est conforme à la demande de la commune.

Article 2 : sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible au 1^{er} trimestre 2022.

Article 3 : sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude, soit 15 600 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.

Article 4 : accepte de participer à 40 % du coût des travaux pour l'électricité et à 100 % du coût des travaux pour le génie civil de télécommunications tels qu'ils seront définis par l'étude d'exécution.

Article 5 : s'engage à voter les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

Article 6 : autorise Mme le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Article 7 : prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.

Rapporteur : M. Christophe FURET

En l'absence de M. Christophe FURET, Mme Véronique CANTIN présente le compte-rendu de la commission qui s'est tenue le 21 janvier 2021.

Un groupe de travail est constitué sur le projet de création d'une bibliothèque. Si les conditions sanitaires le permettent, les prochaines manifestations seront la chasse aux œufs le 05 avril, les commémorations du 08 mai, Neuville dans la course et la Fête de la musique. La marche nocturne est reportée à 2022.

M. Samuel HAMELIN présente l'avancée des travaux sur le futur site internet de la commune. Il devrait être mis en service courant mars, un rendez-vous sur site chez le prestataire est fixé.

Les courriers aux associations pour les demandes de subvention ont été adressés la semaine dernière.

3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES, ENFANCE, JEUNESSE.

Rapporteur : Mme Florence THISE

Mme Florence THISE expose que la commission est reportée à mercredi 17 février du fait des conditions météorologiques la semaine dernière.

Elle présente les critères d'attribution des places au sein des structures petite enfance gérées par la Communauté de communes.

Mme Florence THISE détaille la démarche de sensibilisation qui a été effectuée auprès des Neuvilleois pour recenser les personnes qui souhaitent se faire vacciner.

4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.

Rapporteur : M. Yves SECHET

M. Yves SÉCHET présente le compte-rendu de la commission qui s'est tenue le 13 février. Plusieurs devis concernant le profilage des fossés, l'achat d'une tailleuse de haies à batterie sont arrivés ; d'autres sont en attente : fumure des terrains de sports, clôtures des chemins de randonnée. Le renouvellement d'un véhicule des services techniques sera à envisager.

La commission s'est également rendue sur le nouveau site d'éco-pâturage près du camping pour constater l'avancée des travaux : pose de la réalisation de la clôture, du portail, abri à animaux et enclos pour les futures ruches installées par l'association neuvilleoise ASAN.

M. Yves SÉCHET détaille les opérations de déneigement effectuées par les agents communaux la semaine dernière.

Mme le Maire présente l'étude réalisée sur la liaison piétonne gare – Courty et détaille la sécurisation envisagée pour les piétons en reculant le trottoir derrière un espace végétalisé. Cela nécessite un échange de terrains avec les propriétaires qui ont donné un accord de principe.

5^{ème} commission : SPORTS – BÂTIMENTS - CIMETIÈRE.

Rapporteur : Mme Sylvie LEFEUVRE

Mme Emeline BLIN expose l'état d'avancement des travaux de la mairie. Le déménagement des services vers la mairie provisoire est fixé au mercredi 10 mars. La mairie sera fermée au public du mardi 9 mars à 12h jusqu'au vendredi 12 mars à 9h00.

Mme Sylvie LEFEUVRE présente le compte-rendu de la commission qui s'est tenue le 30 janvier. Les élus poursuivent la réflexion sur la rénovation de l'accueil périscolaire. Au printemps, des travaux ponctuels seront à réaliser aux abords de l'église. La maison dont la commune a fait l'acquisition Grande rue nécessitera des travaux de rafraîchissement si l'on envisage d'y installer une bibliothèque. Les extérieurs de la maison (cour et jardins) présentent eux aussi un réel potentiel pour des animations (jardin de lecture par exemple)

INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Rapporteur : M. Samuel HAMELIN

M. Samuel HAMELIN présente le bilan des deux conseils communautaires des 25 janvier et 15 février. Il rappelle que les comptes-rendus sont consultables sur le site de la Communauté de communes.

M. Samuel HAMELIN présente le nouveau logo de la Communauté de communes.

++++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

++++++